

La définition d'orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats est une démarche à long terme qui nécessite un suivi et une évaluation régulière.

La circulaire du MEDD du 3 mai 2002 précise que :

- » « Les ORGFH définiront des indicateurs de suivi des résultats escomptés, qui se rapporteront directement à l'évolution de l'état des espèces et de leurs habitats quand cela sera possible, ou bien qui témoigneront des actions mises en œuvre par tous types d'organismes et allant dans le sens préconisé par les ORGFH. »
- >> « Les ORGFH seront actualisées autant que de besoin, évaluées et révisées au moins tous les 5 ans. »

Le suivi et l'évaluation sont réalisées à deux niveaux différents mais complémentaires:

- >> d'une part, le suivi et l'évaluation de l'état des espèces et de leurs habitats;
- v> d'autre part, le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre et leur révision. Cette démarche suppose d'évaluer aussi la prise en compte des orientations dans les démarches des différents acteurs régionaux et dans les documents de politique publique d'aménagement et de développement du territoire.

Le suivi nécessite la mise en place d'indicateurs reconnus par tous les acteurs.

Le suivi pourra être étayé par la mise en place un observatoire régional du patrimoine naturel en application du Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité.

DE BRETAGNE

LES ORGFH **90** 

# Sommaire des annexes

# Arrêtés préfectoraux

Sigles	97
Composition des groupes de travail	95
Arrêté préfectoral portant sur la mise en place et la composition du comité de pilotage	93
Arrêté préfectoral approuvant les ORGFH de Bretagne	92



# Annexe 1

# Arrêté préfectoral approuvant les ORGFH de Bretagne

Le Préfet de la région Bretagne Préfet d'Ille-et-Vilaine Officier de la Légion d'Honneur Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- >> Vu le Titre l<sup>er</sup>, relatif aux principes généraux du Livre I du Code de l'environnement et notamment les articles L110-1 et L110-2
- Vu le Titre ler, relatif à la protection de la faune et de la flore du Livre IV du Code de l'environnement et notamment l'article L.414-8
- >> Vu le Titre II, relatif à la chasse du Livre IV du Code de l'environnement et notamment les articles L.421-1 et L.421-13
- >> Vu la Circulaire DNP/CCF n° 02/02 du 3 mai 2002
- >> Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 mai 2003 portant création du comité de pilotage des orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH)
- >> Vu l'avis du comité de pilotage des ORGFH du 6 avril 9006
- >> Vu l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) en date du 31 janvier 2006
- >> Vu la délibération du Conseil régional n°06-0602/9 relative à la session des 12 et 13 octobre 2006
- >> Vu l'avis de la Fédération régionale des chasseurs en date du 9 novembre 2006

Sur proposition du Directeur régional de l'environnement

### **ARRETE**

#### Article 1

Les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats de la région Bretagne sont approuvées.

#### \_\_Article 2

Le comité de pilotage des orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats de la région Bretagne se réunit au moins une fois par an pour évaluer la prise en compte des orientations dans les politiques publiques et pour assurer le suivi des actions proposées.

#### Article 3

Les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats font l'objet d'une évaluation quinquennale puis d'une actualisation par le comité de pilotage.

#### Article 4

Les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats sont tenues à la disposition du public dans les préfectures et les directions départementales de l'agriculture et de la forêt des Côtes-d'Armor, du Finistère, du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine. Ce document est également consultable à la DIREN de Bretagne et à la délégation régionale Bretagne-Pays de la Loire de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

## \_\_Article 5

Monsieur le Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de Bretagne, Monsieur le Directeur régional de l'environnement, Madame la Déléguée régionale de l'office national de la chasse et de la faune sauvage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et des préfectures de département de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 11 décembre 2006 Le Préfet de Région, Jean Daubigny

# Annexe 2

# Arrêté préfectoral portant sur la mise en place et la composition du Comité de pilotage

La préfète de la région Bretagne Préfète d'Ille-et-Vilaine

- >> Vu la loi n° 2000-698 du 26 juillet 2000 relative à la chasse
- >> Vu les articles L. 421-1, 421-7 et 421-13 du Code de l'en-
- >> Vu le décret n° 91-1139 du 4 novembre 1991 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de
- >> Vu la circulaire ministérielle D.N.P./C.F.F. n° 02/02 du 3 mai 2002 relative aux orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats

Sur proposition de la Directrice régionale de l'environnement

#### **ARRETE**

Portant sur la mise en place et la composition du comité de pilotage des orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats (ORGFH)

#### Article 1 : attributions

Le comité de pilotage est associé à l'élaboration des ORGFH, conduite par la Direction régionale de l'environnement avec l'appui de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) Le comité donne son avis sur la méthode de travail retenue pour l'élaboration des ORGFH. Il apporte sa contribution à l'état des lieux régional de la faune sauvage, de ses habitats et des pratiques économiques et sociales la concernant. Après validation de l'état des lieux, il contribue à l'élaboration des orientations régionales qui seront arrêtées par le préfet de région.

#### Article 2 : membres

Sont nommés membres du comité de pilotage des ORGFH en Bretagne:

- Mme la directrice régionale de l'environnement ou son représentant
- Mme la déléguée régionale de l'ONCFS ou son représentant
- M. le président du Conseil régional ou son représentant
- M. le président du Conseil général des Côtes-d'Armor ou son représentant
- M. le président du Conseil général du Finistère ou son représentant
- M. le président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine ou son représentant
- M. le président du Conseil général du Morbihan ou son représentant
- M. le président du Comité économique et social régional ou son représentant
- M. le directeur régional de l'agriculture et de la forêt ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt des Côtes-d'Armor ou son représentant



- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Finistère ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt d'Ille-et-Vilaine ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Morbihan ou son représentant
- M. le directeur régional de l'équipement ou son représentant
- M. le directeur régional de la jeunesse et des sports ou son représentant
- M. le délégué régional au tourisme ou son représentant
- M. le directeur départemental des services vétérinaires d'Ille-et-Vilaine ou son représentant
- M. le directeur régional des affaires maritimes ou son représentant
- M. le président de la Fédération régionale des chasseurs de Bretagne ou son représentant
- M. le président de la Fédération départementale des chasseurs des Côtes-d'Armor ou son représentant
- M. le président de la Fédération départementale des chasseurs du Finistère ou son représentant
- M. le président de la Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine ou son représentant
- M. le président de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan ou son représentant
- M. le président de la Chambre régionale d'agriculture ou son représentant
- M. le président du Centre régional de la propriété forestière ou son représentant
- M. le président du syndicat des propriétaires forestiers des Côtes d'Armor ou son représentant
- M. le président du syndicat des propriétaires forestiers du Finistère ou son représentant
- M. le président du syndicat des propriétaires forestiers d'Ille-et-Vilaine ou son représentant
- M. le président du syndicat des propriétaires forestiers du Morbihan ou son représentant
- M. le président du syndicat de la propriété agricole et rurale d'Ille-et-Vilaine ou son représentant
- M. le président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins ou son représentant
- M. le président de la Section régionale de conchyliculture
  - Bretagne Nord ou son représentant

- M. le président de la Section régionale de conchyliculture
  - Bretagne sud ou son représentant
- M. le président du Comité régional du tourisme ou son représentant
- M. le directeur de l'Agence régionale de l'Office national des forêts ou son représentant
- M. le délégué du Conservatoire national de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant
- M. le président du Parc naturel régional d'Armorique ou son représentant
- M. le délégué régional du Conseil supérieur de la pêche ou son représentant
- M. le président de la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) ou son représentant
- M. le président du Conservatoire régional des espaces naturels ou son représentant
- M. le président de Bretagne Vivante-SEPNB ou son représentant
- M. le président de la Fédération Centre-Bretagne Environnement (FCBE) ou son représentant
- M. le président du Groupe mammalogique breton (GMB) ou son représentant
- M. le président du Groupe d'études des invertébrés armoricains (GRETIA) ou son représentant
- M. le président du Groupe ornithologique breton (GOB) ou son représentant
- M. le président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ou son représentant
- M. le président de l'association Rando Breizh ou son représentant
- M. le président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ou son représentant

### \_\_Article 3 : fonctionnement

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il est présidé par la préfète de région ou son représentant. Son secrétariat est assuré par la DIREN de Bretagne.

> Le 7 mai 2003, pour la préfète de la région Bretagne la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales Dara Sin

# Annexe 3

# Composition des groupes de travail

# Groupe de travail « espèces »

- Expert : Pierre Yesou, ONCFSConseil régional : B. Valette
- DDAF du Finistère : G. Huitric
- DDAF des Côtes-d'Armor : M. Bonenfant
- DDAF d'Ille-et-Vilaine : J.C. Chardron
- Ligue pour la protection des oiseaux : F. Siorat
- Centre régional de la propriété forestière : N. Parant et B. Rolland
- Section régionale de la conchyliculture de Bretagne-Sud : Sophie Ollier
- Fédération régionale des chasseurs : P. Menez et B. Piel
- Fédération départementale des chasseurs des Côtesd'Armor : M. Penault et G. Lopez
- Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine :
   P. Baudron et D. Hisberg
- Parc naturel régional d'Armorique : D. Floté
- Bretagne vivante : G.L. Choquené et F. Paysant
- Groupe ornithologique breton : P. Philippon
- Groupe d'études des invertébrés armoricains : E. Brunel et M. Chevrier
- Syndicat des propriétaires forestiers des Côtes-d'Armor :
   A. Dupuy
- Conseil général d'Ille-et-Vilaine : J.F. Lebas
- Groupe mammalogique breton : D. Auffret et X. Grémillet
- Forum Centre-Bretagne environnement : D.Auffret
- Syndicat des propriétaires forestiers d'Ille-et-Vilaine : A. Le Gualès
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres : D. Bredin
- DDAF du Morbihan : J.-P. Pascaud
- Chambre régionale d'agriculture : M.-H. Philippe

### Groupe de travail « habitats »

- Expert : J. Baudry, INRA
- Fédération régionale des chasseurs : P. Menez et B. Piel
- Fédération départementale des chasseurs des Côtesd'Armor : M. De Saint-Pierre
- Chambre régionale d'agriculture : M-H. Philippe et
   P. Augeard
- Conseil régional : B. Valette
- Conseil général d'Ille et Vilaine : K. Decourt et J-F. Lebas
- Fédération départementale des chasseurs des Côtesd'Armor : E. de Saint-Pierre
- Syndicat de la propriété agricole et rurale d'Ille et Vilaine : Ph. Porteu de la Morandière
- Conservatoire régional des espaces naturels : E. Brunel
- Conservatoire national de l'espace littoral et des rivages lacustres : D. Bredin
- Forum Centre-Bretagne environnement : D. Auffret
- Groupe d'études des invertébrés armoricains : E. Brunel et M. Chevrier
- Office national des forêts : P. Goupil et M. Monvoisin
- Centre régional de la propriété forestière : B. Rolland
- Groupe d'études des invertébrés armoricains : E. Brunel
- Groupe mammalogique breton : D. Auffret et X. Grémillet
- Bretagne vivante-SEPNB : G.L. Choquené
- Ligue pour la protection des oiseaux : F. Siorat
- Section régionale de la conchyliculture de Bretagne-Sud : S. Ollier
- Parc naturel régional d'Armorique : D. Floté
- Groupe ornithologique breton : P. Philippon
- DDAF des Côtes-d'Armor : M. Bonenfant
- DDAF d'Ille-et-Vilaine : J-C Chardron
- Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine :
   D. Hisberg
- Conseil scientifique régional du patrimoine naturel : J.-C. Lefeuvre



# Groupe de travail « activités humaines »

- Expert : D. Aribert, ONCFS
- Section régionale de la conchyliculture de Bretagne-Sud :
   S. Ollier
- Conseil régional : B. Valette
- Ligue pour la protection des oiseaux : F. Siorat
- Bretagne vivante-SEPNB : B. Guillemot
- Fédération régionale des chasseurs : B. Piel
- Chambre régionale d'agriculture : P. Le Métour
- Office national des forêts : A. Couka
- Parc naturel régional d'Armorique : D. Floté
- Association Rando Breizh : C. Boucher
- Conservatoire régional des espaces naturels : E. Brunel
- Direction régionale de l'équipement : P. Samsonoff
- Direction régionale de la jeunesse et des sports : Y. Belliard
- Direction régionale des affaires maritimes : O. Chantrel
- Direction régionale de l'agriculture et de la forêt : J-C. Briens
- Fédération départementale des chasseurs des Côtesd'Armor : M. Le Denmat
- Conseil scientifique régional du patrimoine naturel : J.-C. Lefeuvre
- Chambre régionale d'agriculture : M.-H. Philippe
- DDAF d'Ille-et-Vilaine : J.-C. Chardron
- Comité régional du Tourisme

## Groupe de travail « connaissance »

- Expert : Pierre Yésou, ONCFS
- Conseil régional : B. Valette
- Parc naturel régional d'Armorique : D. Floté
- Bretagne vivante-SEPNB : G.L. Choquené
- Groupe d'études des invertébrés armoricains : E. Brunel et M. Chevrier
- Départemental de l'agriculture et de la forêt du Morbihan :
   J.P. Pascaud
- Fédération régionale des chasseurs de Bretagne : B. Piel
- Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine : P. Baudron
- Centre régional de la propriété forestière : B. Rolland
- Conseil général d'Ille-et-Vilaine : J.F. Le Bas
- Fédération départementale des chasseurs du Morbihan :
   S. Bask
- Ecole vétérinaire de Nantes : S. Le Dréan-Quenec'hdu
- Office national des forêts : M. Monvoisin
- Groupe mammalogique breton : D. Auffret et X. Grémillet
- Forum Centre Bretagne Environnement : D. Auffret
- Groupe ornithologique breton : P. Philippon
- Fédération départementale des chasseurs des Côtesd'Armor : P. Le Manac'h
- Ligue pour la protection des oiseaux : F. Siorat
- Section régionale de la conchyliculture de Bretagne-Sud : S. Ollier

# Coordination et rédaction

- ONCFS: Dominique Aribert, Pierre Yésou, Olivier Santoni, Xavière Grosbois
- DIREN: Patrick Singelin, Michel Bâcle, Luc Morvan



# SIGLES

PCB

**PDESI** 

PEFC

PLU

Polychlorobiphényles

Plan local d'urbanisme

sites et itinéraires

Plan départemental des espaces,

Programme européen des forêts certifiées

APPB	Arrêté préfectoral de protection de biotope	PMA	Prélèvement maximum autorisé
CAD	Contrat d'agriculture durable	PNR	Parc naturel régional
CRPF	Centre régional de la propriété forestière	REEB	Réseau d'éducation à l'environnement
CSRPN	Conseil scientifique régional du		de Bretagne
	patrimoine naturel	SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole		des eaux
DDAF	Direction départementale de l'agriculture et	SCOT	Schéma de cohérence territorial
	de la forêt	SGAR	Secrétariat général pour les affaires
DIREN	Direction régionale de l'environnement		régionales
DNP/CFF	Direction de la nature et des paysages,	SMVM	Schéma de mise en valeur de la mer
	sous-direction de la chasse, de la faune	STH	Surface toujours en herbe
	et de la flore sauvages	UCPA	Union nationale des centres sportifs
DRAF	Direction régionale de l'agriculture et		de plein air
	de la forêt	VHD	Viral Hemorrhagic Disease
DRJS	Direction régionale de la jeunesse et		(maladie virale hémorragique)
	des sports		
EBHS	European Brown Hare Syndrome		
	(syndrome du Lièvre brun européen)		
FCBE	Forum Centre Bretagne Environnement		
FDC	Fédération départementale des chasseurs		
FEREDEC-	Fédération régionale de défense contre les		
Bretagne	ennemis des cultures		
FIR	Fonds d'intervention pour les rapaces		
FNC	Fédération nationale des chasseurs		
GMB	Groupe mammalogique breton		
GOB	Groupe ornithologique breton		
GRETIA	Groupe d'étude des invertébrés armoricains		
IDF	Institut pour le développement forestier		
IFEN	Institut français de l'environnement		
INRA	Institut national de recherche agronomique		
LPO	Ligue pour la protection des oiseaux		
MEDD	ministère de l'Ecologie et du		
	développement durable		
OLAE	Opération locale agri-environnementale		
ONCFS	Office national de la chasse et		
	de la faune sauvage		
ONF	Office national des forêts		
PAC	Politique agricole commune		





# CREDIT ICONOGRAPHIQUE

#### **BIOTOPE**

B. Delprat : P56 - P57C. Marteau : P24

D. EIGLE: P12 haut - P26

D. RICHIN: P5 - P9 haut - P22 - P23 - P25 - P34 - P87 - P88 haut - P89 haut

F. POUZET : P39 - P40 F. MELKI : P49 - P63 bas

F. TINTILIER: P9 bas - P27 - P30 - P31 - P33 - P76 bas - P78 - P80 - P88 bas - P89 bas

J.-Y. KERNEL: P59

M. BRIOLA: P44 - P45 - P47 - P58

M. GENIEZ : P63 haut

O. LARREY : P48 - P55 - P60

R. DUGUET: P43

T. MENUT : P37 - P66 - P67 V. DELCOURT : P69 - P70

V. RUFRAY: P41 - P42 - P61 - P62

#### ONCFS

B. TROLLIET: P54

D. ARIBERT : P18 - P28 - P29

J. AUBINEAU : P12 bas

J. LETTY: P14

L. Barbier : P46 - P72 O. Santoni : P16 - P19 X. Grosbois : P76 Y. Huchet : P86

ONCFS: P50 - P64 - P82

#### DIREN

D. LASNE : P21 M. BACLE : P81

#### ERT 52 de l'université de Rennes 1

A. Canard (Gretia) et B. Le Garff: P68

Fédération des chasseurs du Finistère: P84

#### Charte graphique et mise en page :

N. SOURGENS (Biotope)

### Traitement des photos :

F. PRUNEAU, G. TAVAN (Biotope)



ONCFS Direction Régionale Bretagne-Pays de la Loire, 53 rue Russeil - 44000 Nantes

> Tél.: 02 51 25 07 81 - Fax: 02 40 48 14 01 http://www.oncfs.gouv.fr/



# Direction Régionale de l'Environnement

# **BRETAGNE**

Direction régionale de l'environnement Bretagne 2 rue Maurice Fabre - CS 86523 35065 Rennes Cedex

Tél. 02 23 48 64 00 http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr/